

Le vingt-huit août deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis à la mairie, temporairement située à la maison du temps libre, sous la présidence de Monsieur Éric PAURON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du vingt-et-un août, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre ACOSTA, Philippe BIALAIS, Prisca CATAN CAVERY, Adrien COTTREEL, Arielle COULON, Emmanuel D'ALMEIDA, Christine DELECROIX, Philippe LEMERRE, Thibault MACQUART, Sylvie MALBRANCHE, Eric PAURON, Guillaume REGNAUT et Maud ROGET

Absents : Bernard DESCAMPS (pouvoir à Philippe BIALAIS), Vanessa LEHEUDRE

Secrétaire de séance : Arielle COULON

Ordre du jour :

2025-016 Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Divers

A | Communications de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant ne pas avoir reçu de remarque relative au compte-rendu de la séance de Conseil du 1^{er} juillet dernier, ce compte-rendu est donc considéré comme approuvé.

Il donne ensuite lecture de quelques communications.

Projets communaux

Monsieur le Maire fait un point d'avancement sur le chantier de **rénovation énergétique et restructuration de la mairie** :

Malgré l'été, les travaux ont bien avancé : le chauffagiste, le plaquiste, l'électricien, le couvreur ont mis les bouchées doubles.

Les travaux devraient être achevés courant octobre 2025, ce qui devrait permettre à la Municipalité d'accueillir la population dans la mairie rénovée pour la cérémonie du 11 novembre.

Monsieur le Maire fait également un point de situation relatif au projet de **création de la piste cyclable sur la M141B**, entre Le Maisnil et Escobecques. Depuis le 16 juin, le tronçon entre Radinghem en Weppes et Erquinghem le Sec a été placé en sens unique, avec la mise en place d'une déviation depuis le rond-point d'Escobecques ou à défaut par la rue de la Gare.

Deux nouvelles phases sont à venir :

- en septembre : la rue de la Gare sera barrée dans les 2 sens entre la route d'Aubers et le parking de la Maison du temps libre, pour aménager le carrefour (suppression de l'îlot central, rétrécissement de la largeur de la rue de la Gare, passage en priorité à droite).

L'axe restera en sens unique dans le sens Radinghem-Escobecques, et cette fois jusqu'à l'entrée d'Escobecques (rue du Bon temps).

Escobecques restera accessible depuis le rond-point.

- en octobre, novembre et début décembre : réouverture dans les deux sens de circulation de la chaussée entre Radinghem et Erquinghem, ainsi que la rue de la Gare.

La circulation passera en sens unique entre la rue du Bon temps d'Escobecques et le rond-point *Fin de la guerre*.

La Direction Interdépartementale des Routes Nord (DIR Nord) va entreprendre des travaux de **réfection de la chaussée sur la RN 41ans le sens Lille/La Bassée** entre l'échangeur de Hallennes-Santes et celui de Fournes en Weppes. La route sera barrée dans le sens Lille - La Bassée du mardi 09/09 au lundi 15/09, essentiellement la nuit. Une déviation sera mise en place via la M207 (du rond-point de Santes/Hallennes au rond-point Fin de la guerre), puis la M7 (du rond-point Fin de la guerre jusqu'au giratoire de Fournes).

Les phases du chantier (sous réserve de conditions météorologiques adaptées) concernées par la mise en œuvre de l'itinéraire de déviation sont :

- du mardi 09/09 21h au mercredi 10/09 6h00
- du mercredi 10/09 21h au jeudi 11/09 6h00
- du vendredi 12/09 21h au samedi 13/09 6h00
- du samedi 13/09 19h au lundi 15/09 5h00

- la semaine du 14 septembre est prévue en repli si les conditions météorologiques sont défavorables

B | Arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil municipal :

Monsieur le Maire présente ensuite les principaux arrêtés municipaux pris depuis le dernier Conseil :

Urbanisme

2025-010 : DP n° 059 201 25 B0011 EDF ENR – M et Mme ROGET – allée de la Source – Installation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture

2025-011 : DP n° 059 201 25 B0010 M KOZAC – chemin des Saules – Extension de 14 m2

C | Délibérations :

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour.

2025-016 Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu la sollicitation du Comité social territorial du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Considérant le départ en retraite du responsable des services techniques le 30 juin 2025 et l'arrivée de son remplaçant le 1^{er} juin 2025 (délibération n°2025-010 du 31 mars 2025) ;

Considérant la démission de la collectivité d'un agent avec effet au 31 août 2025 ;

Considérant la réorganisation des services périscolaires et de restauration de l'école communale à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De supprimer les postes suivants :**
 - adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe
 - adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe
- **De modifier la durée hebdomadaire des postes suivants :**
 - adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe : le nombre d'heures hebdomadaires passe de 20,39 h à 26,82 h
 - adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe : le nombre d'heures hebdomadaires passe de 17,50 h à 24,46 h
 - adjoint technique territorial : le nombre d'heures hebdomadaires passe de 21,17 h à 25,24h
- **De modifier le tableau des effectifs** tel que présentés ci-dessous (avant et après suppression et modification des postes) ; sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet **à partir du 1^{er} septembre 2025** ;

Tableau des effectifs du personnel communal d’Erquinghem le Sec (avant suppression et modification des postes)								
Filière / secteur	Cadre d’emploi	Grade	Cat.	Libellé de l’emploi	Temps de travail	Fonctionnaire /Contractuel	Nombre d’agents	Action sur le poste
Filière administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	Secrétaire général de Mairie	TC	Contractuel	1	Inchangé
					35h			
Filière technique	Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	Responsable des services techniques	TC	Titulaire	1	Inchangé
					35h			
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	Agent technique polyvalent	TC	Titulaire	1	Inchangé
					35h			
	Adjoint technique	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	Agent technique au service de l’école	TNC	Titulaire	1	Modifié
					20,39/35h			
	Adjoint technique	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	Agent technique au service de l’école	TNC	Titulaire	1	Modifié
					17,50/35h			
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	Agent technique au service de l’école	TNC	Stagiaire	1	Modifié
					21,17/35h			
	Adjoint technique	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	Responsable des services techniques	TC	Titulaire	1	Supprimé
					35h			
	Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	Agent technique au service de l’école	TNC	Titulaire	1	Supprimé
					21,17/35h			
Total agents actifs							8	

Tableau des effectifs du personnel communal d'Erquinghem le Sec au 1er septembre 2025							
Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Temps de travail	Fonctionnaire /Contractuel	Nombre d'agents
Filière administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	Secrétaire général de Mairie	TC	Contractuel	1
					35h		
Filière technique	Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	Responsable des services techniques	TC	Titulaire	1
					35h		
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	Agent technique polyvalent	TC	Titulaire	1
					35h		
	Adjoint technique	Adjoint technique de 1ère classe	C	Agent technique au service de l'école	TNC	Titulaire	1
					26,82/35h		
	Adjoint technique	Adjoint technique de 1ère classe	C	Agent technique au service de l'école	TNC	Titulaire	1
					24,46/35h		
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	Agent technique au service de l'école	TNC	Stagiaire	1
					25,24/35h		
Total agents actifs							6
ETP							5.2

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire rappelle l'agenda communal et lève la séance.

Samedi 6 septembre : Inscriptions ACSE

Samedi 13 septembre : Inauguration du jardin partagé Marie Védastine

Vendredi 26 septembre : Les Belles Sorties à Erquinghem : Le Vivat « La Médecine du Putois »

Dimanche 28 septembre : Fête du village

Eric PAURON, Maire

Arielle COULON, Secrétaire de séance